



TUNISIE

**Déclaration de S.E Ghazi Jomaa
Ambassadeur, Représentant Permanent
de Tunisie Auprès de L'ONU, Chef de la
Délégation Tunisienne.**

AU

**Débat Général de la Commission de
Désarmement et de la Sécurité Internationale
(64^{ème} Session De l'Assemblée Générale)**

Vérifier à la lecture

New York, Le 12 octobre 2009

Monsieur le Président,

Je tiens au nom de la Délégation tunisienne à vous présenter mes félicitations les plus sincères suite à votre élection à la présidence de la Première Commission. Je tiens également à vous assurer du soutien et de la coopération de ma Délégation dans l'accomplissement de votre mission afin que nos travaux aboutissent à des résultats tangibles.

Je teins, également, à saluer M. Sergio Duarte, Haut Représentant pour les Affaires de Désarmement.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des Non-Alignés et du Groupe Africain.

Monsieur le Président,

Encore une fois cette année, on se réunit à un moment critique pour examiner les progrès accomplis dans le domaine du désarmement et la sécurité internationale.

La Tunisie a constamment souligné le lien existant entre le désarmement et le développement en tant que l'un des défis majeurs à relever par la communauté internationale en vue de l'éradication de la pauvreté et de concentrer les efforts en faveur de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Dans ce cadre, mon pays a toujours considéré judicieux l'affectation des ressources consacrées à des fins militaires au profit des activités de développement et de croissance économique car nous demeurons convaincus que la course aux armements se fait aux dépens des besoins les plus élémentaires des populations civiles.

Monsieur le président,

Relancer le processus de désarmement au niveau multilatéral constitue un défi majeur qui nous interpelle de manière collective.

Suite à la session de fond de 2009 et l'adoption de son ordre du jour, la Conférence de Désarmement doit désormais porter sa réflexion sur des recommandations concrètes sur le format et le contenu de ses prochaines sessions.

Sur un autre plan, nous estimons qu'il serait judicieux de convoquer la 4^{ème} Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale sur le Désarmement et ce en vue d'identifier les moyens d'atteindre l'objectif d'un désarmement général et complet. Dans ce cadre, nous espérons que le Groupe de Travail à Composition Non Limitée sur cette question, qui a entamé en 2007 un cycle de consultations de trois sessions, sera reconduit et réussira à formuler des recommandations dans ce sens.

Monsieur le président,

L'année 2009 a connu la consolidation du processus préparatoire de la prochaine Conférence d'Examen du Traité sur la Non-Prolifération des Armes Nucléaires (TNP) prévue en 2010. Dans ce cadre, nous nous félicitons des progrès accomplis lors de la troisième Session du Comité Préparatoire tenue à New York du 4 au 15 mai 2009.

Dans cette perspective et en procédant à l'évaluation de la situation du désarmement nucléaire depuis plusieurs décennies, force est de constater l'absence de progrès significatifs dans ce domaine. Nous restons encore très loin de l'objectif fixé par l'article 6 du TNP en ce qui concerne le désarmement nucléaire et le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Dans ce cadre, nous rappelons les appels lancés en faveur de la pleine application des engagements pris, sans équivoque, par les Etats dotés d'armes nucléaires lors de la conférence d'examen de 2000, de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux. Nous espérons aussi que cette promesse sera tenue à la faveur d'un processus accéléré de négociation en vue de mettre en œuvre des mesures pratiques de désarmement nucléaire.

Pour leur part, les Etats non dotés de l'arme nucléaire sont en droit de demander à bénéficier, d'ici là, de garanties efficaces contre l'utilisation ou la menace d'utilisation de ces armes.

Dans le même esprit, l'une des principales mesures visant à donner effet aux dispositions du TNP consistait à conclure les négociations sur le Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires. Il convient de relever l'importance de l'entrée en vigueur de ce traité et la réalisation de son universalité

A cet effet, nous saluons l'organisation de la séance spéciale du Conseil de Sécurité le 24 septembre 2009 au cours de laquelle la Résolution 1887 fut adoptée à l'unanimité ainsi que de la réunion sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires tenue les 24 et 25 septembre 2009 à New York et qui fut marquée par l'adoption d'une déclaration à laquelle mon pays souscrit pleinement.

Monsieur le Président,

L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les Etats d'une région donnée ainsi que la création de zones exemptes de tout armement de destruction massive représentent un moyen important pour promouvoir la non-prolifération et le désarmement à l'échelle tant régionale qu' internationale. **A cet égard, nous accueillons très favorablement l'entrée en vigueur du traité de Pelindaba portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.**

D'autre part, le Moyen-Orient reste l'une des zones les plus concernées en raison surtout du refus de certaines parties de se joindre au TNP et de placer leurs installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'AIEA et ce malgré les nombreux appels des autres Etats de la Région, ainsi que les appels de l'Assemblée Générale dans ses multiples résolutions pertinentes. A cet égard, nous appelons la Communauté internationale, et notamment les puissances influentes, à prendre des mesures urgentes et pratiques pour la création d'une telle zone.

Monsieur le Président,

Consciente de toute l'importance que revêt la Convention sur l'interdiction des Mines Antipersonnel et de ses effets évidents pour la paix et la sécurité internationales, mon pays qui a ratifié cette Convention et a achevé la destruction de stocks de Mines Antipersonnel, exprime l'espoir de voir tous les Etats parties participer à ce processus en vue de la réalisation des objectifs de cette Convention.

De même, nous sommes encouragés par les résultats positifs obtenus lors de la deuxième Conférence d'Examen de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques, tenue à La Haye en avril 2008, et nous appelons, cet effet, à la réalisation des objectifs et dispositions de cette convention, en particulier en matière de coopération internationale et dans le domaine des activités chimiques à usage pacifique. **Dans ce cadre, et dans le but de réitérer l'attachement indéfectible de la Tunisie à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, je souhaite rappeler l'organisation, en Tunisie, du 1er au 15 octobre 2010, du troisième exercice de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques sur la fourniture d'une assistance (assistex 3).**

Sur un autre plan, nous saluons les progrès importants réalisés dans la mise en œuvre de la Convention sur les Armes Biologiques et nous espérons que la dynamique engagée lors de la dernière conférence d'examen aboutira au renforcement de la convention et la réalisation de ses objectifs.

Monsieur le Président,

Nous saluons, également, les résultats positifs de la Troisième Réunion Biennale des États Chargée d'Examiner l'Application du Programme d'Action en vue de Prévenir, Combattre et Eliminer le Commerce Illicite des Armes Légères sous tous ses aspects, qui a eu lieu l'été dernier.

Dans ce cadre, je tiens à souligner que sept ans après l'adoption du Programme d'Action, et en dépit des progrès considérables réalisés dans sa mise en œuvre, le nombre d'armes légères en circulation dans le monde est plus important aujourd'hui qu'en 2001, du fait notamment de la persistance des conflits armés, du crime organisé et des violations des embargos sur les armes décidés par le Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la Convention sur les armes à sous-munitions, la Tunisie a déjà procédé à la signature de ce nouvel instrument important dont l'entrée en vigueur lancera, sans aucun doute, un signal fort à la communauté internationale sur le danger que représente ce type de munitions et incitera tous les Etats Membres à ne plus y avoir recours.

Monsieur le Président,

Mon pays contribue activement aux efforts déployés par les pays de la méditerranée en vue de faire face d'une manière globale, coordonnée et concertée aux défis qui leur sont communs, avec pour objectif de faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échange et de coopération, garantissant ainsi la paix, la stabilité et la prospérité dans la région.

Fidèle à sa dimension africaine, la Tunisie qui s'emploie à soutenir la marche de l'Union Africaine et la mise en place de ses institutions et contribue, depuis les années 60, aux opérations de maintien de la paix dans le monde, est présente, en particulier, en Afrique à travers sa participation à plusieurs opérations de maintien de la paix dans le Continent.

En conclusion je voudrais saisir cette occasion pour vous souligner que la Tunisie continuera à assumer son rôle en faveur de la cause de la paix et du désarmement et nous réitérons notre disposition à coopérer pleinement avec vous et avec les membres du bureau, tout en souhaitant aux travaux de cette Commission plein succès.

Je vous remercie